

Conseillée par votre auto-école et les différentes compagnies d'assurance,

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

Offre de nombreux avantages !



1. Préparer son permis dès 15 ans

Les jeunes peuvent commencer à apprendre à conduire dès la classe de Seconde et ainsi prendre le temps de se former sereinement sur la durée (1an minimum).

2. Le permis coûte moins cher

Le nombre d'heures de conduite effectuées en auto-école est en moyenne moins élevé qu'en formation traditionnelle.

3. Plus de réussite au permis de conduire

La conduite accompagnée permet une meilleure réussite à l'examen du permis : 75% contre 50% en filière traditionnelle.

4. Une période probatoire plus courte

Compte tenu de l'expérience acquise par le jeune en conduite accompagnée, la période probatoire est réduite à 2 ans au lieu de 3 pour la formation traditionnelle.

5. Plus d'expérience pour les jeunes

La conduite accompagnée permet au jeune de conduire régulièrement, sur au moins 3000km, dans des situations très variées: agglomération, route de campagne, autoroute, beau temps, pluie, jour/nuit, trafic fluide/dense, route de montagne...

Le jeune bénéficie des conseils de ses parents qui l'accompagnent vers une conduite plus sûre et autonome. La conduite accompagnée est donc une grande chance pour le jeune qui acquiert une solide expérience

6. Moins d'accidents chez les jeunes issus de la conduite accompagnée

Les jeunes sont les premières victimes de la route: environ 1/4 des tués ont entre 18 et 24 ans. Les jeunes issus de la conduite accompagnée ont quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

7. Des tarifs d'assurance auto réduits

Les assureurs conseillent la conduite accompagnée. Le prix de l'assurance « conduite novice » est le plus souvent réduit pour les jeunes issus de l'AAC.

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE CONCRETEMENT

POUR QUI?

Les jeunes dès 15 ans et les moins jeunes car la conduite accompagnée est sans limite d'âge.

COMMENT?

La formation initiale comporte l'apprentissage du code finalisé par la réussite à l'examen ETG et la formation pratique de 13h minimum en boîte automatique et 20h en boîte manuelle.

A la fin de la formation initiale, un rendez-vous préalable de 2 heures est effectué en présence d'un accompagnateur ayant au moins 5 ans de permis. Ce rendez-vous marque le début de la conduite accompagnée.

La période de conduite accompagnée dure 1 an minimum. Elle est ponctuée par deux rendez-vous pédagogiques. Le premier intervient 4 à 6 mois après le rendez-vous préalable. Le second à la fin de l'année ou à 17 ans.

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISEE ?

Qu'est-ce ?

Elle permet d'acquérir plus d'expériences pratiques en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée

Avantages

Acquérir plus d'expériences de conduite
Augmenter ses chances de réussite à l'examen pratique

Conditions

- Avoir 18 ans ou plus
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir réussi l'examen théorique (ETG)
- Avoir suivi une formation pratique de 20h minimum
- Bénéficier d'une évaluation favorable de son enseignant